



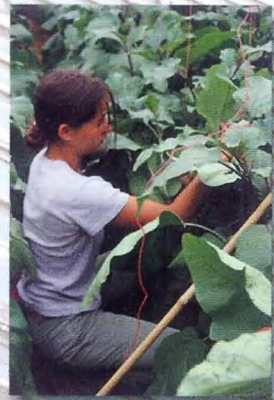
source

Risques

# LE RISQUE MONOXYDE DE CARBONE (CO) EN SERRE

Détection

prévent



# Un gaz toxique dangereux

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, non irritant, très diffusible dans l'air.

## Origine

Il est produit principalement par :

- les chauffages défectueux,
- un dysfonctionnement du système d'enrichissement en CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone),
- les engins à moteurs thermiques (chariots automoteurs, tracteurs, appareils de traitement...).

## Toxicité

Seuil de toxicité pour les plantes selon l'espèce : de 100 à 500 ppm\*  
Valeur Moyenne d'Exposition (V.M.E.)\*\* chez l'homme : 50 ppm\*

\*Le ppm [partie par million] est l'unité de mesure utilisée aussi sur les appareils de détection.

\*\* La Valeur Moyenne d'Exposition correspond à la concentration de monoxyde de carbone (CO) dans l'air que peut respirer sans danger une personne 8 heures par jour, 40 heures par semaine.

L'intoxication chez l'homme est fonction de la concentration et de la durée d'exposition

5000 ppm pendant 20 min	décès
2000 ppm pendant 3 h	coma
1000 ppm pendant 2 h	perte de connaissance brève
400-500 ppm pendant 1 h ou 100 ppm pendant plusieurs heures	pas de signe clinique

# Les sources de contamination

## Le chauffage par air pulsé

Si le corps de chauffe est fendu ou si la cheminée est percée, il y a risque d'émission accidentelle de monoxyde de carbone (CO).



## L'enrichissement en CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone)

Il existe différents systèmes de production de dioxyde de carbone par combustion qui peuvent générer du CO en cas de dysfonctionnement.

- ▶ la récupération de CO<sub>2</sub> sur les fumées d'une chaudière,
- ▶ les générateurs de CO<sub>2</sub> ou "canons",
- ▶ la cogénération.



## Les sources ponctuelles de contamination

Il y a risque d'accumulation accidentelle de monoxyde de carbone (CO) avec l'utilisation de moteurs thermiques :

- groupes électrogènes,
- chariots automoteurs,
- pulvérisateurs,
- etc.



**L'émission de monoxyde de carbone (CO) doit être limitée par l'entretien régulier des installations, le respect des règles de ventilation des locaux techniques, la réduction des sources ponctuelles de contamination.**

# La détection

Deux types de détection du monoxyde de carbone (CO) existent :

- une détection fixe,
- une détection portable.



## La formation du personnel

Un responsable de l'établissement formé sur le risque monoxyde de carbone (CO), vous informera des procédures d'alerte mises en place sur votre lieu de travail.

## Les procédures d'alerte

Le dépassement d'un seuil dangereux sera signalé par une alarme sonore ou visuelle.

**En cas de déclenchement d'une alarme : évacuez immédiatement les lieux, avertissez votre responsable.**

**En cas d'intoxication, faites prévenir le secouriste de l'entreprise, les pompiers (18), le SAMU (15) ou faites le 112 à partir d'un portable.**

